



3^e anniversaire du lancement du Grenelle des violences conjugales

Le 3 septembre 2019, sous l'égide du Premier ministre, le gouvernement lançait le Grenelle contre les violences conjugales. Ensemble, les associations, les acteurs de terrain, les familles de victimes ainsi que les administrations concernées ont mis en œuvre 10 mesures d'urgence.

46 mesures ont ensuite été adoptées le 25 novembre 2019 lors de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, renforcées par 6 mesures complémentaires depuis le 10 juin 2021.

À travers le Grenelle, l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du Bas-Rhin se sont mobilisés, sous l'autorité de Josiane CHEVALIER, préfète du Bas-Rhin, pour rendre ces mesures effectives et les adapter aux particularités du territoire.

La gouvernance locale de la politique de lutte contre les violences conjugales a été renforcée en ayant pour objectif de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires et de suivre la mise en œuvre des mesures notamment au sein d'un Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD) dédié.

Aujourd'hui sur les 46 mesures initiales

- 85 % sont effectives (soit 39 mesures)

- 13 % sont à consolider (soit 6 mesures)
- 2 % sont à développer (soit 1 mesure)

et 100 % des mesures sont engagées.

L'ensemble des acteurs est ainsi pleinement mobilisé et agit au quotidien pour toujours améliorer la prise en charge des victimes, leur protection, mais également pour développer la prise en charge des auteurs pour prévenir la récidive.

À ce jour, l'ensemble des policiers et gendarmes bas-rhinois sont formés pour accueillir, entendre et recueillir les plaintes en prenant en compte toutes les difficultés induites par les mécanismes des violences conjugales, appuyés par les intervenants sociaux en commissariats et brigades de gendarmerie.

Les associations d'aide aux victimes, l'accueil de jour départemental, les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation, ainsi que l'ensemble des centres médicos-sociaux sont des portes d'entrées privilégiées, regroupant des acteurs de terrains formés et spécialisés dans l'accompagnement et l'orientation des victimes.

Enfin, le numéro **39 19**, plateforme d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.

Toutes ces mesures permettent de mieux repérer, protéger et accompagner les victimes de violences ainsi que leurs enfants.

La lutte contre les violences conjugales reste une priorité.